

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conseils générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0026338

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 20924 Société : RAM 198478

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAHYANE RACHIDA

Date de naissance : 01/01/48

Adresse : 03 Polyclinique amane 4 Rue Soltane

602 Avenue Ben KHATTAB, Casablanca 20900

Tél. : 0622.70.65.48 Total des frais engagés : 179,70 Dhs 389,20 Dhs

(S) LAHYANE RACHIDA

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/02/2021

Nom et prénom du malade : LAHYANE RACHIDA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Rhumatopagie

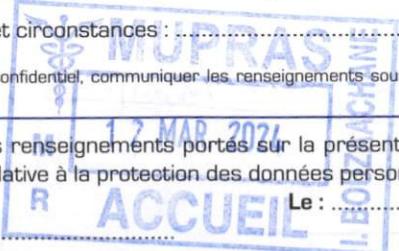
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : LAHYANE RACHIDA



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/24		CS	300 DH	Dr. Ilham SEHRI Rhumatologue - Nutri- cien - Al quods, résident à Casablanca - Maroc Dr. Ilham SEHRI Rhumatologue - Nutri- cien - Al quods, résident à Casablanca - Maroc
22/01/24		Gr		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/02/24	779,70
	22/02/24	389,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>ORTHOPROTECHNOL</i> Orthèse-Prothèse-Technologie Vente aux Particuliers 60, Bd. Ghandi, Quartier Essalaïd Casablanca-Tel.: 05 22 86 55 11	20/02/2014					60.150

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soin

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan radiographique.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a circular arrangement of 12 units, each with a symbol and a description. The units are: Length (m), Mass (kg), Time (s), Electric current (A), Temperature (K), Amount of substance (mol), Luminous intensity (cd), and the new units for Avogadro's number (NA), Planck's constant (h), and the speed of light (c). The diagram is centered around the definition of the kilogram (kg) as the unit of mass, which is defined by the Planck constant (h) and the speed of light (c).

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ilham SEHEANI
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des os, articulations et la colonne vertébrale
Ostéoporose
Maladies rhumatismales (Lille-France)
Biothérapie
Echographie Ostéo-articulaire (Liège - Belgique)
Nutrition

الدكتورة إلهام سحباني
أخصائية في أمراض العظام
والمفاصل

CURCUDOSE
LOT : CA362N
DUO : 10/2026
PPC : 145.00 DH
PROMOPHYDIS

Casablan

العمود الفقري
شاشة العظام
أذن - المفاصل
CURCUDOSE
DUO : 10/2026
PPC : 145.00 DH
PROMOPHYDIS

22/02/2024

MME LAHYANE RACHIDA

- 145,00 x 2 (S.V.)
 • CURCUDOSE
 2 GEL PAR JOUR 10J PUIS 1 GEL PAR JOUR
 175,70 x 2 (S.V.)
 • Piasclidine 300 mg - gélule
 1 Gélule, midi, pendant 2MOIS
 48,00 x 1 (S.V.)
 • Divido 75mg - gélule
 1 GEL *2 PAR JOUR AU BESOIN
 21,30 x 1 (S.V.)

PPV : 175.70 DH
LABORATOIRES SOTHEMA

PPV : 175.70 DH
LABORATOIRES SOTHEMA

PPV: 48,00 DH

P.P.V: 21DH30

LOT : 230870
DUO : 10/2026
69,00DH

$$T = 279,80$$

Spécialiste des os, articulations et
la colonne vertébrale
Ostéoporose
Maladies rhumatismales (Lille-France)
Biothérapie
Echographie Ostéo-articulaire (Liège - Belgique)
Nutrition

العمود الفقري
شاشة العظام
أمراض الروماتيزم (ليل - فرنسا)
العلاج بالأدوية البيولوجية
الفحص بالصندى (ليج - بلجيكا)
التغذية

Casablanca le:

12/02/2024

MME LAHYANE RACHIDA

- Orapred 20 mg - comprimé effervescents
2 cp par jour pendant 3j puis ARRET
- Voxicib 200 mg - gélule
1 Gélule, milieu repas 7j puis AU BESOIN
- Algik 500 mg / 50 mg - comprimé
1 cp *2 PAR JOUR 7J PUIS AU BESOIN
- FLEXANATE HERBAL SPRAY
1APP*2 PAR JOUR
- Raciper 20 mg - comprimé
1 GEL PAR JOUR 7J MATIN A JEUN
- MYOBIL
2 CP EN UNE SEUL PRISE PAR JOUR PENDANT

LOT : 20111
PER : 02/25
PPV : 82,00 DH

13,20

PPV: 46 DH 00
Lin / best before
PPC : 79,00 DH VOD-ETM

Dr Ilham SEHBANI
Rhumatologue et Nutrioniste
404, Bd Al qods, Résidence Essakane El Anik
1er étage N° 7, Ain chok-Casablanca
Tél: 05 22 50 68 69